



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/41(2)/SC.2/L.1
24 mars 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante et unième session
Deuxième partie
Genève, 20 mars 1995

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION II DU CONSEIL DU COMMERCE ET
DU DEVELOPPEMENT A LA DEUXIEME PARTIE DE SA QUARANTE ET UNIEME SESSION

Rapporteur : M. Vladimir Skliarov (Fédération de Russie)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	i) - iv)
I. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : a) Développement durable, population, ressources humaines et environnement; b) Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED et évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme	1 - 58

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 7 avril 1995 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656 ou 5655

INTRODUCTION

i) A sa 855ème séance plénière (séance d'ouverture), le 20 mars 1995, le Conseil du commerce et du développement a décidé d'instituer un comité de session plénier (Comité de session II) pour examiner le point ci-après de l'ordre du jour et lui en rendre compte :

Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 :

- a) Développement durable, population, ressources humaines et environnement;
- b) Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED et évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme (point 5 de l'ordre du jour).

ii) Le Conseil a également décidé d'instituer un comité de session spécial pour examiner le point ci-après de l'ordre du jour et lui en rendre compte :

Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés : a) Etat d'avancement de la préparation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; b) Examen annuel des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action (point 4 de l'ordre du jour).

iii) Le Conseil a en outre décidé que le Bureau du Comité de session II serait également celui du Comité de session spécial. Le Bureau du Comité de session II élu à la première partie de la quarante et unième session resterait en fonction à la deuxième partie de la session. En conséquence, les membres du Bureau du Comité de session II et du Comité de session spécial à la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil étaient les suivants :

Président : M. Yahya Geghman (Yémen)

Vice-Président/Rapporteur : M. Vladimir Skliarov (Fédération de Russie)

iv) A la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil, le Comité de session II a tenu ... séances officielles et ... réunions informelles.

Chapitre I

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90
a) DEVELOPPEMENT DURABLE, POPULATION, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT;
b) RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT DE LA CNUCED ET EVALUATION
DE LA CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Pour examiner ce point, le Comité de session II disposait de la documentation ci-après :

"Développement durable, population, ressources humaines et environnement : rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/41(2)/6);
"Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED et évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme" (TD/B/41(2)/9).

2. La Directrice de la Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux, présentant la subdivision du point 5 relative au développement durable, à la population, aux ressources humaines et à l'environnement, a dit que la question de l'interaction entre population, environnement et développement durable avait été au centre des activités internationales ces dernières années et que le nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dans les années 90 demandait que des mesures spéciales soient prises dans ces domaines. L'Afrique, région la plus pauvre du monde, où les problèmes de l'environnement étaient nombreux, où l'accroissement démographique était rapide et les ressources humaines insuffisamment développées, devait livrer un dur combat pour harmoniser ses efforts en matière d'environnement et de développement. Pour l'Afrique, tout arbitrage entre des stratégies de survie et une durabilité à long terme ne pouvait que mettre en danger les moyens de subsistance, sinon la vie, de dizaines de millions d'êtres humains. Il était donc nécessaire que les efforts déployés pour aboutir à des taux d'accroissement démographique qui établissent un équilibre optimal dans l'interaction de leur population, de leur base de ressources naturelles et de l'environnement se complètent d'efforts pour réduire la pauvreté. Beaucoup des problèmes de l'environnement en Afrique étaient associés au manque de développement économique.

3. Passant au rapport d'activité et à l'évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme, la Directrice a souligné que certains progrès avaient été faits dans la recherche et l'analyse de politiques; en revanche, les activités de coopération technique se trouvaient menacées par la diminution générale des ressources mises à la disposition du système des Nations Unies, en général, et des programmes pour l'Afrique, en particulier.

4. Les Gouvernements africains se heurtaient actuellement à une réalité nouvelle : celle de la compétition entre eux et avec des pays d'autres régions pour se partager une proportion de plus en plus réduite d'aide publique au développement (APD) et du stock disponible de capitaux privés. Effectivement, les flux de capitaux privés constituaient une part plus importante de l'ensemble des apports de capitaux à long terme vers les pays en développement, mais l'Afrique n'avait pas réussi à les attirer.

5. La CNUCED poursuivrait ses travaux de manière à étudier les questions qui permettraient aux pays africains de mieux répondre au nouvel ensemble de critères adoptés par les principaux pays donateurs.

6. Enfin, le développement de l'Afrique était un processus à long terme qui nécessiterait des efforts soutenus et patients sur plusieurs années, pour enclencher les réformes. La Directrice a souligné la nécessité de ralentir l'accroissement démographique. Pour y aboutir, l'instauration de l'égalité des sexes était une condition sine qua non. Il fallait aussi une action vigoureuse pour s'attaquer au problème de l'atténuation de la pauvreté.

7. Le porte-parole du Groupe africain (République-Unie de Tanzanie) a rappelé que les années 80 avaient été qualifiées de "décennie perdue" pour l'Afrique et que le sous-développement actuel du continent était exposé dans le rapport du secrétariat (TD/B/41(2)/6). Outre les problèmes analysés dans ce rapport, l'Afrique souffrait aussi d'une productivité très faible, d'une menace de désagrégation du tissu social en matière d'éducation, de santé et de logement, et de problèmes chroniques tels que le chômage, les catastrophes naturelles et la sécheresse. Il fallait y ajouter l'accroissement démographique qui devançait la production, l'endettement et la baisse de la production vivrière par habitant. Les programmes d'ajustement structurel n'avaient pas encore contribué à la relance des économies africaines, qu'il fallait donc remettre d'urgence sur la voie de la reprise.

8. Le développement durable était une préoccupation majeure de tous les pays et le porte-parole a exprimé l'espoir que la Commission du développement durable instituerait une coopération internationale en vue de la mise en oeuvre d'Action 21. Les principaux problèmes de l'environnement en Afrique étaient l'érosion des sols et la désertification qui en découlait et qui sapait les bases mêmes de l'économie essentiellement agricole du continent.

9. Il était généralement admis que, sans protection suffisante de l'environnement, les fondements du développement seraient minés et que, sans développement, la protection de l'environnement échouerait. Cette protection ne pouvait être efficace que si elle s'accompagnait d'efforts pour résoudre les problèmes de la pauvreté, et il fallait remédier à l'insuffisance des moyens financiers, obstacle majeur à la protection de l'environnement. A cet égard, toutefois, la communauté des donateurs ne devrait pas se servir de l'environnement comme d'une autre condition déterminant son aide.

10. L'accroissement démographique par rapport à la base de ressources et les taux élevés de cet accroissement dans les pays en développement étaient considérés comme les causes fondamentales à la fois de la pauvreté et de la dégradation du milieu humain. Le porte-parole a fait valoir la nécessité d'abaisser le taux d'accroissement démographique en Afrique, qui se situait actuellement à près de 3,25 % par an. Il fallait donner la priorité à l'amélioration des taux de survie infantile, à l'expansion de l'éducation des femmes, à l'amélioration de la condition économique et sociale de la femme et à une extension rapide de la planification familiale. Le porte-parole a instamment demandé à la communauté internationale de soutenir les politiques nationales destinées à mettre en oeuvre le Plan d'action du Caire dans les pays africains.

11. Le renforcement des ressources humaines pour s'attaquer aux problèmes multiples du développement en Afrique était d'une importance vitale pour la bonne application des politiques et le porte-parole a approuvé la liste de domaines prioritaires pour la mise en valeur des ressources humaines qui figurait dans le rapport du secrétariat. Il fallait en outre que les pays africains accordent plus d'importance à l'enseignement des sciences fondamentales, soutenu par un appareil efficace de recherche, la formation professionnelle et la formation en cours d'emploi. Il faudrait ainsi tâcher de créer une masse critique de personnel qualifié qui serait affecté à la production, particulièrement dans l'agriculture,

l'élevage, la foresterie, la pêche et les industries alimentaires, ainsi que de jeter des bases solides pour l'industrie.

12. La communauté internationale pourrait aider l'Afrique : a) en réduisant la dette, y compris en annulant la dette des pays les moins avancés et en instituant des mécanismes de refinancement à des fins de développement; b) en augmentant l'aide publique au développement; c) en relevant les cours des produits de base et en contribuant à la mise en place d'un fonds de diversification pour les produits de base africains, afin de permettre aux pays africains de se constituer une épargne suffisante pour le développement et la gestion écologique de leurs ressources naturelles; enfin, d) en améliorant l'accès du Sud aux marchés du Nord par la suppression des divers obstacles tarifaires et non tarifaires, en particulier pour les articles manufacturés. Le porte-parole a demandé que ces questions, qui présentaient pour l'Afrique un intérêt immédiat, soient inscrites à l'ordre du jour de la neuvième session de la Conférence.

13. Il a conclu en préconisant une augmentation des ressources dont la CNUCED disposait pour les activités relatives à ses travaux en Afrique.

14. Le représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que le rapport du secrétariat mettait remarquablement en lumière les relations réciproques que l'accroissement démographique, les ressources humaines et l'environnement entretenaient en Afrique, et que les conclusions de la CNUCED rejoignaient celles auxquelles avaient abouti les grandes conférences internationales qui avaient récemment abordé ces problèmes. Il restait à mettre en place des programmes qui puissent améliorer les termes actuels de l'équation.

15. Les difficultés particulières touchant le lien entre le développement durable, la population, les ressources humaines et l'environnement tenaient à une sensibilisation insuffisante, en Afrique, aux enjeux de la démographie. Pour y trouver des solutions, il fallait tenir compte de l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et culturels.

16. En ce qui concerne la protection de l'environnement, le rapport du secrétariat établissait très clairement les liens entre la pauvreté et des taux élevés d'accroissement démographique et insistait à juste titre sur la nécessité de réduire la pauvreté et de remettre les pays africains sur le chemin d'une croissance durable après une décennie marquée par une dégradation des indicateurs de développement économique et humain.

17. Cette analyse appelait cependant plusieurs commentaires. En premier lieu, l'idée de "décennie perdue" était fréquemment utilisée pour l'Afrique. De l'avis de l'Union européenne, de nombreux pays africains traversaient une période de transition et se situaient au coeur d'une transformation politique, économique et sociale. Beaucoup de ces pays pouvaient donc être considérés comme en mouvement bien plus qu'en déclin.

18. En second lieu, les économies des pays africains étaient fortement liées à la conjoncture économique qui prévalait dans les pays développés. Il importait donc que les pays africains mettent en oeuvre des politiques leur permettant de participer plus activement au commerce international, ce qui supposerait, de leur part, des efforts accrus de compétitivité, des politiques de qualité du produit et de diversification de la production, l'adoption de taux de change réalistes et l'élargissement géographique de leurs marchés d'exportation. Ils devraient aussi oeuvrer au développement de l'intégration économique régionale, garante d'une plus grande stabilité, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud revitalisée.

19. Quant à la question de la dette, elle constituait effectivement l'un des obstacles au développement des pays africains, mais son poids relatif tendait à diminuer grâce aux diverses mesures et initiatives prises ces dernières années, surtout au Club de Paris. Nombre de ces initiatives concernaient la dette bilatérale et la situation de la dette multilatérale continuait d'être examinée. Toutefois, des apports de ressources à l'Afrique avaient plus d'importance que la question de la dette.

20. Quant au rapport d'activité et à l'évaluation de la contribution de la CNUCED au nouveau Programme, la CNUCED avait une contribution importante à apporter. L'Union européenne relevait avec intérêt la proposition contenue dans le rapport visant à faire un examen plus approfondi de l'évolution de certains pays africains afin de mieux tenir compte de leur diversité. De même, l'idée d'analyser les succès rencontrés dans tel ou tel secteur et de les transposer ailleurs méritait de retenir l'attention. Le Conseil devrait réfléchir à la manière de mettre ces propositions en oeuvre.

21. L'Union européenne comprenait la difficulté que représentait pour le secrétariat l'évaluation de ses activités de coopération technique en Afrique. Elle souhaiterait toutefois que le secrétariat lui fasse part de l'analyse qu'il faisait de l'impact de ses travaux au service de l'Afrique et elle souhaiterait

aussi que les pays africains fassent connaître leur évaluation des programmes de coopération technique de la CNUCED en leur faveur.

22. L'Union européenne notait la chute brutale des fonds de coopération technique affectée par la CNUCED à l'Afrique, consécutive à la diminution de la contribution du PNUD, passée de 6 millions de dollars à environ 200 000 dollars en cinq ans. Cette évolution était paradoxale, dans la mesure où elle concernait le continent le plus nécessiteux. L'Union européenne relevait aussi la faiblesse des investissements étrangers directs en Afrique, où ils représentaient à peine 1 % du total.

23. Le représentant a conclu en exprimant l'espoir que l'organisation de la neuvième session de la Conférence en Afrique devrait être l'occasion de créer des conditions favorables à l'accroissement des flux d'investissements en Afrique, ainsi que d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les potentialités offertes par ce continent.

24. Le représentant de la Chine a constaté que l'économie mondiale passait par une phase d'intégration régionale et de globalisation et que les considérations économiques devenaient le facteur dominant des relations internationales. Les pays africains, surtout l'Afrique subsaharienne, souffraient d'une situation économique qui empirait, de la dégradation de l'environnement et d'une extrême pauvreté. L'Afrique était ainsi actuellement menacée de marginalisation, ce qui préoccupait la communauté internationale.

25. Outre les causes historiques, les facteurs responsables de cet état de choses comprenaient la structure économique de certains pays fondée sur un seul et unique produit à un moment où les cours internationaux des produits de base se caractérisaient par le repli et l'instabilité. En outre, quelques pays avaient été en proie à des troubles politiques ou à des conflits civils, ainsi qu'à des catastrophes naturelles. Parmi les facteurs extérieurs négatifs, il fallait également citer les apports insuffisants de ressources et l'endettement.

26. Les pays africains ne sauraient, à eux seuls, vaincre la pauvreté, protéger l'environnement et aboutir à un développement durable, et ils avaient besoin de l'aide financière et technique de la communauté internationale. Une Afrique pauvre ne saurait vivre avec un monde prospère. Enfin, la CNUCED devrait poursuivre ses activités d'assistance technique en Afrique et le rapport du secrétariat (TD/B/41(2)/9) devrait être communiqué au Conseil économique et social.

27. Le représentant de la Zambie a fait observer que le taux d'accroissement démographique en Afrique subsaharienne était d'environ 3,5 % et qu'il était impossible de négliger la gravité des facteurs démographiques et leur influence sur d'autres problèmes. Les pays africains admettaient la nécessité de maîtriser le taux d'accroissement démographique, mais avaient besoin d'une assistance extérieure pour y parvenir et assurer leur reprise économique. Le représentant pensait, comme le secrétariat de la CNUCED, que la maîtrise de l'accroissement démographique comporterait aussi des efforts visant à atténuer la pauvreté. L'accroissement rapide de la population avait un effet négatif sur le secteur agricole, la santé, l'éducation, l'emploi et la croissance économique en général. Il était nécessaire de s'attaquer aux problèmes interdépendants de la démographie et de l'environnement pour assurer la croissance économique.

28. La capacité de l'Afrique d'aborder ces questions était limitée par la conjoncture économique généralement défavorable. Il fallait chercher à résoudre le problème de la dette, car il avait maintenant un effet négatif sur les dépenses sociales dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Le représentant a félicité la CNUCED d'avoir accordé une assistance technique pour la surveillance de la dette.

29. En ce qui concerne le Cycle d'Uruguay, les pays africains avaient besoin d'une aide qui leur permette de tirer pleinement parti d'opportunités nouvelles, y compris celles qui apparaissaient sur les marchés en train d'émerger. Le représentant a conclu en soulignant que les pays développés ne devraient pas opposer de nouveaux obstacles commerciaux aux pays africains et autres pays en développement.

30. Le représentant de l'Inde, évoquant l'interdépendance du développement, de l'environnement et de la démographie, a noté que les principales préoccupations de l'Afrique en matière d'environnement comprenaient l'approvisionnement en eau potable et les installations d'assainissement, la prévention de la dégradation des sols et la préservation des ressources en eau et des ressources forestières. Tous ces problèmes étaient à mettre au compte de la pauvreté.

31. Le représentant pensait avec le secrétariat de la CNUCED que les moyens les plus efficaces pour assurer la protection de l'environnement et un développement durable seraient la création d'emplois et la formation de capital, même dans des domaines qui n'avaient pas de rapport direct avec l'environnement. Il partageait aussi l'avis du secrétariat sur les questions démographiques et il a recommandé

d'appuyer les pays africains dans leurs efforts pour améliorer la santé génétique, réduire la mortalité infantile et la malnutrition et, surtout, assurer aux filles un accès égal aux services de santé et d'éducation.

32. Il importait de se rendre compte qu'une agriculture viable dans le cadre d'un vaste développement rural était non seulement une priorité à court terme, mais aussi une condition à long terme de la protection de l'environnement. Quant à la technologie appropriée, il en fallait une qui convienne à chaque situation et qui soit rentable, surtout dans l'agriculture. Là aussi, la CNUCED pouvait jouer un rôle constructif. Le représentant a invité la communauté internationale à aider l'Afrique à mettre en valeur ses ressources humaines et à se doter des capacités institutionnelles nécessaires, compte tenu des nécessités et perspectives locales. A court terme, il faudrait encourager activement la formation d'experts dans des institutions hors d'Afrique.

33. Quant aux actions de suivi, le représentant a fait observer que, parallèlement aux efforts des gouvernements africains, il fallait que la communauté internationale agisse de façon efficace dans les domaines de la dette, de la technologie, des apports de ressources et d'une amélioration de l'accès aux marchés. Il a conclu en réaffirmant l'intérêt historique et l'engagement de son pays pour le développement et le progrès des pays africains.

34. Le représentant de l'Ethiopie a noté que, de diverses études effectuées aux niveaux régional et international sur les résultats économiques de l'Afrique, il ressortait que le revenu par habitant en Afrique avait baissé depuis les années 70. Les taux de croissance actuels du PNB, bien que légèrement améliorés par rapport aux années précédentes où il s'était chiffré à 2,5 % (1986-1990), étaient encore inférieurs au taux d'accroissement démographique de la région qui était de 3 %.

35. Les mauvais résultats économiques des pays africains étaient dus à l'effondrement des prix des exportations traditionnelles de produits de base de l'Afrique, à des taux défavorables de l'échange, à l'endettement, à l'absence de capacités institutionnelles, à des taux d'accroissement démographique élevés et à une technologie inappropriée. Ces facteurs négatifs étaient encore accentués par des luttes intestines, des conflits ethniques et des catastrophes naturelles intermittentes.

36. Ces résultats médiocres s'étaient inévitablement répercutés sur les secteurs sociaux et avaient contraint plus de la moitié de la population à vivre

au-dessous du seuil de pauvreté, avec un chômage sans cesse croissant et sous-emploi qui atteignait des proportions intolérables. La malnutrition, la faim et la maladie étaient répandues et la dégradation de l'environnement, l'érosion des sols, la désertification, le déboisement, etc., avaient aggravé la misère et la pauvreté.

37. L'Éthiopie estimait que la CNUCED venait en tête dans les efforts pour retourner la situation de l'Afrique, et le représentant a exprimé l'espoir que le rôle futur de la CNUCED resterait considérable et inchangé.

38. Quant à l'Éthiopie elle-même, elle était classée parmi les pays les plus pauvres du monde. L'accroissement démographique dépassait la croissance du PIB, d'où une baisse du revenu par habitant. Parmi les raisons des résultats médiocres de l'économie éthiopienne figuraient les politiques économiques inadéquates des régimes précédents, la longue guerre civile, la sécheresse et des calamités naturelles, des chocs extérieurs et les faiblesses structurelles de l'économie éthiopienne.

39. Le Gouvernement éthiopien opérait des réformes économiques en même temps que des changements démocratiques et politiques. Il avait pris des mesures de libéralisation économique et eu recours à la privatisation pour stimuler la productivité sectorielle, accroître les exportations et encourager les investissements à la fois étrangers et intérieurs. Il avait fortement abaissé les niveaux élevés des dépenses militaires, transférant les ressources ainsi dégagées à la remise en état de l'économie ravagée par la guerre. Une reprise économique notable avait été enregistrée en 1992/93, puisque le PIB avait augmenté de 7,9 %, alors que le gouvernement s'était fixé un objectif de 6 %. Il fallait néanmoins admettre que la population du pays augmentait trop vite pour sa capacité de production.

40. Pour que la reprise économique et les efforts de développement de l'Afrique portent leurs fruits, il fallait des formules plus transparentes, pragmatiques et novatrices afin de s'attaquer aux problèmes traditionnels de la région, qui comportaient le risque de marginalisation et la perte de marges préférentielles au lendemain du Cycle d'Uruguay. A cet égard, le représentant a demandé à la communauté internationale d'accorder une aide de grande envergure au développement pour aider à la mise en oeuvre des diverses réformes de politique économique adoptées par les pays africains.

41. Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que l'ampleur des activités de la CNUCED qui avaient des incidences sur l'Afrique était impressionnante et pouvait aider les pays intéressés à améliorer leurs résultats en matière de commerce et sujets connexes. Il serait utile que la CNUCED tienne compte des différences entre les niveaux de développement des divers pays africains et veille à ce que ses travaux concernant les principaux problèmes se posant dans tous les pays africains. Il conviendrait d'encourager la CNUCED à poursuivre les études envisagées sur l'expérience du développement dans certains pays africains, et ces études devraient prendre en considération les origines à la fois intérieures et extérieures des difficultés rencontrées par les pays africains.

42. Le représentant a souscrit à la déclaration du Groupe africain et a signalé que, de l'avis de son pays, il fallait toujours envisager les problèmes du développement durable dans le souci de répondre aux besoins fondamentaux des populations des pays en développement.

43. Son pays était également un pays en développement et avait donc peu à offrir en matière d'assistance classique au développement. Il donnait la priorité absolue à son propre programme de reconstruction et de développement. L'Afrique du Sud croyait toutefois que des relations économiques mutuellement profitables entre les pays contribuaient beaucoup aux efforts de développement des pays du tiers monde, ce qui était confirmé par l'expérience de l'Union douanière de l'Afrique australe et la Zone monétaire commune.

44. L'Afrique du Sud était naturellement prête à faire face à ses responsabilités envers ses voisins et les pays africains frères. Plus précisément, elle coopérait étroitement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe dans des domaines aussi variés que les transports, l'énergie, l'eau, les télécommunications, la santé des êtres humains et des animaux, la recherche technologique, etc., et elle négociait actuellement un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

45. Le représentant a conclu en demandant que des ressources suffisantes soient affectées aux programmes adoptés par les Etats membres au cours des réunions de la CNUCED afin d'assurer le succès de ces programmes. Il a donc lancé un appel à la communauté de donateurs pour qu'elle veille à ce que le nouveau Programme pour l'Afrique reçoive l'appui financier qu'il méritait.

46. Le représentant du Japon a rappelé la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en octobre 1993 et ses objectifs, qui étaient

la mise en évidence de la nécessité de poursuivre et d'accroître l'assistance à l'Afrique, les problèmes de démocratisation et de bonne gestion et le renforcement des possibilités de coopération Sud-Sud. A titre de suivi, en vue de favoriser la coopération Sud-Sud dans la mise en valeur des ressources humaines, le Forum asiatique avait eu lieu à Bandoung (Indonésie) en décembre 1994, organisé de concert par le Japon, l'Indonésie, l'ONU, le PNUD et la Global Coalition on Africa.

47. Pour le financement du développement, bien que la responsabilité de la reprise économique et du développement durable incombe avant tout aux pays africains eux-mêmes, le besoin d'accroître notablement les apports financiers à l'Afrique était évident, surtout parce que les efforts d'ajustement structurel et de stabilisation entrepris par les pays africains pouvaient seulement être efficaces du moyen au plus long terme.

48. En ce qui concerne la question de l'intérêt que l'expérience de l'Asie présentait pour l'Afrique, le représentant a dit que des modalités concrètes de coopération devraient être mises en place au niveau du secteur privé, c'est-à-dire entre les Chambres de commerce d'Afrique et d'Asie. Des études sur les succès économiques remportés en Asie avaient conclu que ces réussites avaient été soutenues par une intervention appropriée de l'Etat, l'attention voulue devant être accordée aux conditions micro-économiques.

49. En ce qui concerne la question de la pauvreté et du développement durable en Afrique, l'atténuation de la pauvreté exigeait un contexte socio-économique dans lequel les pauvres puissent se livrer à une série d'activités productives de façon continue. Il fallait que ce contexte repose essentiellement sur une politique de revitalisation des activités économiques et la répartition équitable des revenus. Cette répartition pouvait créer une demande additionnelle de biens de consommation courants, ce qui stimulerait les activités du secteur non encadré, où, généralement, un grand nombre des pauvres étaient soit sous-employés, soit chômeurs, et participaient à la production de biens de consommation. Cette formule créerait des possibilités de formation de revenus, en particulier pour les pauvres. D'autre part, une réforme agraire inciterait de nouveaux propriétaires terriens à une bonne gestion des ressources et contribuerait à la protection de l'environnement.

50. Enfin, si la CNUCED souhaitait apporter une contribution intellectuelle au développement de l'Afrique, elle devrait centrer davantage son attention sur les

problèmes posés par les carences du marché au niveau microéconomique dans des pays d'Asie de l'Est et sur la question d'une répartition équitable des revenus.

51. Le représentant de la Suisse a constaté que, depuis un certain temps déjà, l'Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, traversait des années fort difficiles. Ceux qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté avaient beaucoup souffert et la proportion d'habitants qui dépendaient de l'aide extérieure pour survivre avait augmenté. Le taux élevé d'accroissement démographique posait un sérieux problème en Afrique et, pour le résoudre, il serait indispensable de s'attaquer à la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de la population, dans son ensemble, notamment par une meilleure distribution des revenus et l'amélioration de la condition de la femme.

52. Pour atteindre l'objectif principal qui était le développement durable, il fallait réorienter les ressources vers les populations démunies et, en particulier, aider les paysans pauvres par une réforme agraire, l'accès au crédit, l'amélioration de la vulgarisation agricole, une plus grande transparence gouvernementale et la participation de la population.

53. Il convenait de repenser l'agriculture africaine, car le développement de l'agriculture était à la base du développement général et de l'autosuffisance alimentaire. La remise en cause concernait non seulement les intrants et les services de vulgarisation, mais aussi la relation entre la croissance de la population et le développement, conformément à la déclaration de Tunis de juin 1994. Il fallait aussi se rappeler que le développement agricole n'était possible que dans un contexte de stabilité et de sécurité. Les guerres et les conflits avaient probablement été le principal obstacle au progrès et au développement en Afrique pendant les dix dernières années.

54. L'agriculture restait, pour la plupart des pays africains, le secteur fondamental et elle ne se développerait que si les petits exploitants privés jouissaient d'un environnement approprié favorable. Il faudrait aussi encourager les paysans africains à s'organiser en associations de base.

55. Il convenait de mettre en place des mesures pour mobiliser les ressources nationales. Pour y arriver, il fallait une réforme du secteur financier pensée en fonction du financement notamment rural. Il existait un excédent monétaire que les institutions financières commerciales, si elles fonctionnaient bien, pourraient canaliser à des fins productives par les paysans africains et autres opérateurs privés.

56. En ce qui concerne les programmes d'ajustement structurel, l'équilibre externe avait été rétabli, mais, au niveau du développement humain et du secteur privé, il n'y avait pas vraiment eu de progrès.

57. Le service de la dette représentait certes un important obstacle au développement, en particulier pour l'Afrique subsaharienne. La délégation suisse appréciait les démarches entreprises par la CNUCED pour renforcer la capacité des pays africains à rééchelonner leur dette et la création de son système de gestion et d'analyse de la dette. Toutefois, la CNUCED n'était pas la seule institution à l'oeuvre dans le domaine de la dette et elle devrait coopérer avec d'autres institutions compétentes.

58. Le représentant a conclu en félicitant le secrétariat d'avoir donné un bon aperçu des succès remportés par certains pays africains, mais il pensait qu'il fallait éviter d'en tirer des conclusions trop rapides quant à la possibilité de reproduire ces expériences dans d'autres pays. Un bilan intermédiaire de la participation de la CNUCED aux Tables rondes aurait peut-être été une base plus utile de comparaison.
